

MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Qui ont pris part à la délibération : 17.

Convocation : 10/01/2022.

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

Présents : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, Mme Murielle RAVIART, M. Jean-Pierre OCULY, Mme Céline VITEL, M. Philippe LEJEUNE, M. José MENDES GONCALVES, Mme Anne FRERET, Mme Aline HUTIN, M. Gervais RABASTÉ, M. Sébastien ROUSSEAU, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEBOIS et M. Xavier GÉRARD.

Excusés : M. Clément DELAHAYE qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN,
Mme Mélanie BOULANGER qui donne pouvoir à Mme Murielle RAVIART,
M. Gaëtan DEBAËR qui donne pouvoir à M. Xavier GÉRARD,
Mme Myriam DRUET,
Mme Ingrid D'ARANJO.

Secrétaire : M. Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout des points supplémentaires suivants :

- Avenant convention SPA,
- Demande de subvention FIPD 2022 – vidéo protection,
- Demande de subvention Plan Arbres auprès du Conseil Régional,
- Signature avenant contrat CAF petite enfance.

1- SUBVENTION LYCÉE ROBERVAL.

Monsieur le Maire expose le courrier reçu du Lycée des Métiers Roberval de Breuil le Vert pour une demande de participation aux frais du séjour escalade d'un enfant domicilié à Neuilly-sous-Clermont.

Le prix du voyage s'élève à 207 € et Monsieur le Maire propose une subvention de 50 €.

Après débat, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 4 abstentions (Mmes FRERET, HUTIN, BELLEBOIS et M. OCULY) et une voix contre (M. LEJEUNE), autorise le versement d'une subvention de 50 €.

2- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET D'ÉPANDAGE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ BIOGAZ.

Monsieur le Maire présente le courrier reçu des services de la DDT au sujet de la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société BIOGAZ 60 de Clermont Sud, en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Laigneville.

Après débat, le Conseil Municipal par 5 voix pour (MM CHEMIN, DELAHAYE, MENDES GONCALVES, Mmes HUTIN et FRERET), 11 abstentions et une voix contre (Mme BELLEBOIS), émet un avis favorable.

3- ACQUISITION DE PARCELLE.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal en vue d'acquérir la parcelle cadastrée en section ZB numéro 78 située au lieu-dit la pointe de l'école, appartenant à la Communauté de Communes du Clermontois.

Cette parcelle appartenait auparavant au Syndicat intercommunal des Eaux Neuilly Ansacq et Cambronne et a été transférée à la Communauté de Communes du Clermontois au moment de la dissolution du Syndicat des Eaux.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (Mrs ROUSSEAU, DEBAËR et GÉRARD) autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de la C.C.C. pour l'achat de cette parcelle à l'euro symbolique.

4- LEVÉE DE PRESCRIPTION DE DETTE.

Monsieur le Maire explique que le mandat 894 a été rejeté par la trésorerie de Clermont pour le motif que le fait générateur de la dette est antérieur à 2021 de plus de 4 ans. Il est nécessaire de délibérer pour lever la prescription et payer la facture.

Il s'agit de frais de validations de services pour une animatrice ayant travaillé en jusqu'en 2012 dans notre structure.

Après débat, il est convenu que pour répondre aux interrogations, ce point sera étudié à la fin du Conseil Municipal avec des éléments d'informations complémentaires.

5- DETR 2022.

Monsieur le Maire présente les dossiers suivants au titre de la DETR 2022.

Dossier 1 : Création d'un giratoire en entrée de hameau et d'un rétrécissement de la RD 110 entre la rue du Poirier Jacob et la rue d'Ansacq pour assurer une continuité piétonne.

Montant des travaux :	284 698,29 € HT
Études	4 925,00 € HT
Total	289 623,29 € HT

Plan de financement :

État DETR 40 %	40 000 € HT	(plafond de dépenses à 100000)
Département 33 %	95 575,69 € HT	
Commune	154 047,60 € HT	

Dossier 2 : Création d'une liaison douce entre les rues d'Auvillers et d'Ansacq.

Montant des travaux :	86 783,54 € HT
Études	4 925,00 € HT
Total	91 708,54 € HT

Plan de financement :

État DETR 40 %	36 683,41 € HT
Département 33 %	30 263,82 € HT
Commune	24 761,31 € HT

Le Conseil Municipal valide la présentation de ces dossiers par 14 voix pour et 3 abstentions (Mrs ROUSSEAU, DEBAËR et GÉRARD).

6- ENCAISSEMENT DE CHÈQUES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque suivant :

- 177,65 € - facture d'entretien de terrain.

7- MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la délibération du 26 novembre 2021 point n°4 sur le séjour ski :

- Compte tenu de la crise sanitaire, les règlements seront encaissés à partir de février 2022, avec une possibilité de régler en 4 fois.

- L'équipe animation sera rémunérée sur la base de 56 heures hebdomadaires (animateurs) et 64 heures supplémentaires pour le Directeur.

8- AVENANT CONVENTION SPA.

Monsieur le Maire propose la signature de l'avenant à la convention initiale signée avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.

Un ajout stipule que la SPAEO s'engage à recueillir, transporter, héberger, rechercher les propriétaires d'animaux ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires, y compris les animaux mordeurs, ceci sur le territoire de la commune, animaux vivants et non blessés.

« Pour les animaux blessés, accidentés ou morts, la mairie doit les conduire chez un vétérinaire ; à défaut sur demande écrite par mail, suivi d'un bon de commande, nous ferons la prestation avec facturation des déplacements selon l'annexe et s'ajouteront les frais vétérinaires ».

La rémunération est revalorisée à 0.56 € par habitant en option A+ soit pour 2022, 929,04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

9- DEMANDE DE SUBVENTION FIPD 2022 – VIDEO PROTECTION.

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier suivant au titre de la FIPD – année 2022.

Il s'agit d'équiper la commune de caméras de vidéo protection supplémentaires.

L'agrément de l'État a été obtenu par arrêté préfectoral du 8 juin 2021 pour 5 ans.

Montant de l'installation HT : 88 379,71 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de l'État pour une subvention au meilleur taux.

10- DEMANDE DE SUBVENTION PLANS ARBRES DU CONSEIL REGIONAL.

Monsieur le Maire explique qu'un projet de fleurissement et de plantations est en cours.

La Région participe à ce type de projet par le « Plan Arbres ».

Le devis s'élève à 2 080,50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la présentation de ce dossier de subvention au Conseil Régional.

11- SIGNATURE AVENANT CONTRAT CAF PETITE ENFANCE.

Monsieur le Maire explique que le Conseil d'Administration de la CAF a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle aux gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour 2021 en revalorisant le montant de l'aide complémentaire et de modifier les modalités de versement de celle-ci à compter de 2022.

Monsieur le Maire présente les avenants au contrat de participation complémentaire, et sollicite l'autorisation de les signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

12- QUESTIONS DIVERSES.

Concernant le city stade de Neuilly sous Clermont, sa rénovation représente un coût d'environ 20 000 € qui sera inscrit au budget 2022. En absence de remise en état, il y a un risque de fermeture afin de ne pas mettre en danger les utilisateurs.

Pour information, 2 jeux sont aussi à remplacer au centre de loisirs pour un montant d'environ 20 000 €.

Monsieur le Maire explique que beaucoup d'augmentations sont prévues en 2022, notamment notre prestataire de restauration qui nous annonce des charges en augmentation de 20%, et la facture énergétique qui pourrait augmenter de 60% pour le gaz et de 40 % pour l'électricité.

Reprise du point 4 :

M. OCULY, qui a été rechercher les informations, explique au Conseil Municipal que le centre de gestion nous a fait part le 19 octobre 2021 d'un avis de mise en recouvrement de cotisation de la CNRACL pour un de nos animateurs pour une période allant d'avril 1999 à décembre 2003 et pour un montant de 3 972,87 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, lève la prescription et autorise Monsieur le Maire à payer ces contributions.

13- ELEMENTS DE CALENDRIER :

- ▶ Mercredi 26 janvier 2022 de 10h00 à 12h00 → Commissaire enquêteur (Bassin de rétention)
- ▶ Jeudi 27 janvier 2022 de 14h00 à 16h45 → Bus pour l'emploi (parking de la mairie).
- ▶ Jeudi 17 février 2022 de 10h00 à 12h00 → Commissaire enquêteur (Bassin de rétention)
- ▶ Vendredi 25 février 2022 de 15h00 à 17h00 → Commissaire enquêteur (Bassin de rétention)
- ▶ Jeudi 24 mars 2022 de 14h00 à 16h45 → Bus pour l'emploi (parking de la mairie).
- ▶ Samedi 26 mars 2022 → La Dictée de Patrick TESTARD à 14h00, salle polyvalente.
- ▶ Dimanche 10 avril 2022 → 1^{er} tour des élections présidentielles
- ▶ Dimanche 24 avril 2022 → 2^{ème} tour des élections présidentielles
- ▶ Dimanche 12 juin 2022 → 1^{er} tour des élections législatives
- ▶ Dimanche 19 juin 2022 → 2^{ème} tour des élections législatives

Séance levée à 20h16.

Le Maire, Christophe CHEMIN.

